

MAISON FRATERNITÉ

31 MARS 2019

MAISON FRATERNITÉ

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Détail des produits et des charges – Fonds de fonctionnement (non audité)	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Maison Fraternité

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Maison Fraternité, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Les états financiers ont été préparés par la direction pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Maison Fraternité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Maison Fraternité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation et à la diffusion

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 2, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à Maison Fraternité de se conformer aux exigences en matière d'information financière prévues dans l'entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, au Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (RLISS de Champlain) ainsi qu'au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et ne devrait pas être distribué ni utilisé par d'autres parties.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations financières aux pages 16 et 17, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Maison Fraternité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Maison Fraternité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Maison Fraternité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

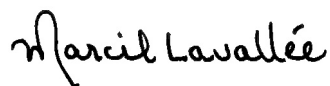
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Maison Fraternité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Maison Fraternité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Maison Fraternité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 2 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 mai 2019

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

4

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2019 Total	2018 Total
PRODUITS					
Subventions et contributions					
- RLISS de Champlain	2 868 512 \$	- \$	- \$	2 868 512 \$	2 775 759 \$
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	206 497	-	-	206 497	202 906
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	85 125	-	-	85 125	61 506
- Centraide	33 980	-	-	33 980	33 980
- Ontario au travail	30 000	-	-	30 000	30 000
Conseils scolaires	316 187	-	-	316 187	200 112
Location de salles	22 927	-	-	22 927	22 514
Amortissement des subventions reportées – immobilisations	63 298	-	-	63 298	66 628
Contribution du Fonds de fonctionnement	-	-	6 976	6 976	6 976
Dons	-	9 462	-	9 462	42 897
Intérêts et autres	37 025	16 065	1 128	54 218	13 333
	3 663 551	25 527	8 104	3 697 182	3 456 611
CHARGES					
Salaires et avantages sociaux	2 757 650	-	-	2 757 650	2 628 535
Nourriture	125 782	-	-	125 782	121 231
Entretien, réparations et alarmes	100 468	-	9 119	109 587	89 875
Électricité, chauffage et eau	55 376	-	-	55 376	53 459
Télécommunications	40 452	-	-	40 452	47 281
Fournitures de bureau et équipement informatique	74 005	-	-	74 005	44 482
Allocations aux résidents, médicaments et besoins personnels	35 769	-	-	35 769	32 883
Promotion et cotisations	41 699	-	-	41 699	30 298
Formation du personnel	23 375	-	-	23 375	23 638
Assurances	26 761	-	-	26 761	28 486
Ateliers	16 833	-	-	16 833	17 244
Déplacements des employés	25 586	-	-	25 586	17 212
Impôts fonciers	13 679	-	-	13 679	13 674
Honoraires professionnels	124 741	-	-	124 741	126 878
Intérêts sur la dette à long terme	4 631	-	-	4 631	5 300
Amortissement des immobilisations					
- financées par hypothèque	64 824	-	-	64 824	64 155
- financées par l'organisme	78 178	-	-	78 178	82 576
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	6 976	-	-	6 976	6 976
	3 616 785	-	9 119	3 625 904	3 434 183
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	46 766 \$	25 527 \$	(1 015) \$	71 278 \$	22 428 \$

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

5

	Fonds de fonctionnement		Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2019 Total	2018 Total
	Non affecté	Investis en immobilisations				
SOLDE AU DÉBUT	(97 568) \$	726 080 \$	513 480 \$	187 201 \$	1 329 193 \$	1 306 765 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	126 470	(79 704)	25 527	(1 015)	71 278	22 428
Investissement en immobilisations	(64 824)	64 824	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	(35 922) \$	711 200 \$	539 007 \$	186 186 \$	1 400 471 \$	1 329 193 \$

MAISON FRATERNITÉ

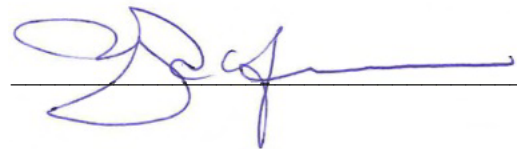
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

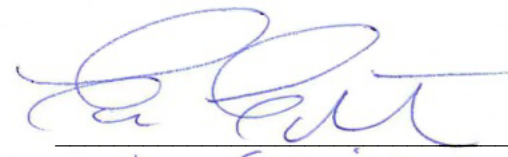
31 MARS 2019

6

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2019 Total	2018 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	306 489 \$	- \$	461 603 \$	768 092 \$	607 258 \$
Débiteurs (note 3)	29 327	-	-	29 327	34 479
Intérêts à recevoir	-	10 415	-	10 415	8 948
Tranche échéant à moins d'un an de la subvention à recevoir – Centraide Ottawa (note 4)	30 000	-	-	30 000	30 000
Frais payés d'avance	28 425	-	-	28 425	16 218
Avances interfonds, sans intérêt	346 825	(71 408)	(275 417)	-	-
	741 066	(60 993)	186 186	866 259	696 903
DÉPÔT À TERME , non rachetable, 2,05 %, échéant en mai 2020	-	600 000	-	600 000	600 000
SUBVENTION À RECEVOIR – CENTRAIDE OTTAWA (note 4)	30 000	-	-	30 000	60 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 324 701	-	-	2 324 701	2 467 703
	2 354 701	600 000	-	2 954 701	3 127 703
	3 095 767 \$	539 007 \$	186 186 \$	3 820 960 \$	3 824 606 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur


Luc Fortin _____, administrateur

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

7

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2019 Total	2018 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Prêt à demande, sans intérêt	499 183 \$	- \$	- \$	499 183 \$	499 183 \$
Créditeurs et frais courus	225 027	-	-	225 027	192 823
Produits reportés	82 778	-	-	82 778	61 784
Partie courante de la dette à long terme (note 6)	65 491	-	-	65 491	64 823
	872 479	-	-	872 479	818 613
DETTE À LONG TERME (note 6)	345 373	-	-	345 373	410 865
SUBVENTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS (note 7)	1 202 637	-	-	1 202 637	1 265 935
	1 548 010	-	-	1 548 010	1 676 800
	2 420 489	-	-	2 420 489	2 495 413
SOLDES DE FONDS					
Non affecté	(35 922)	-	-	(35 922)	(97 568)
Affectations internes					
- Investis en immobilisations	711 200	-	-	711 200	726 080
- Fonds de réserve de capital et éventualités	-	539 007	-	539 007	513 480
Affectations externes					
- Fonds de réserve de remplacement	-	-	186 186	186 186	187 201
	675 278	539 007	186 186	1 400 471	1 329 193
	3 095 767 \$	539 007 \$	186 186 \$	3 820 960 \$	3 824 606 \$

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

8

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	71 278 \$	22 428 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	143 002	146 731
Amortissement des subventions reportées – immobilisations	(63 298)	(66 628)
	150 982	102 531
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	44 676	(6 247)
	195 658	96 284
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de la subvention – Centraide Ottawa	30 000	30 000
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(64 824)	(64 155)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	160 834	62 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	607 258	545 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	768 092 \$	607 258 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, opère un centre de traitements intensifs et offre des services de réadaptation pour toxicomanes. Maison Fraternité est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous, pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Certaines des méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement de ces états financiers s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), tel que décrit ci-dessous :

Immobilisations – Fonds de fonctionnement

Plutôt que d'être amorties sur leur durée de vie utile estimative d'une manière logique et systématique en fonction de leur utilisation, les immobilisations financées par des emprunts hypothécaires sont comptabilisées au coût et sont amorties au même rythme que le remboursement en capital de ces emprunts.

Contributions au Fonds de réserve de remplacement

Les contributions du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve de remplacement sont constatées à l'état des résultats plutôt que d'être présentées comme un transfert interfonds.

L'organisme doit, en vertu d'une entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux immeubles. Le montant de la contribution est déterminé annuellement par le Ministère.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à l'organisme.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

Fonds de réserve de remplacement

L'organisme doit, en vertu de son entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux résidences Cantin et Laval.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds de réserve de capital et éventualités

Le Fonds de réserve de capital et éventualités est établi pour des charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le conseil d'administration. L'organisme vise à atteindre un montant représentant six mois d'opérations afin d'assurer sa survie advenant des compressions budgétaires importantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme comptabilise les subventions et contributions ainsi que les produits des conseils scolaires selon la méthode du report. Les subventions et contributions ainsi que les produits des conseils scolaires affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions reçues pour le financement des immobilisations sont constatées aux produits en fonction de l'amortissement des immobilisations concernées.

Les produits de location sont constatés sur une base mensuelle conformément aux baux.

Les intérêts et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du prêt à demande, des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Immobilisations financées par l'organisme

Les immobilisations financées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Immeuble	5 %
Ameublement et équipement	20 % et 100 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Réduction de valeur des immobilisations**

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS**Fonds de fonctionnement**

	2019	2018
Taxe de vente harmonisée	23 327 \$	25 363 \$
Autres	6 000	9 116
	29 327 \$	34 479 \$

4. SUBVENTION À RECEVOIR – CENTRAIDE OTTAWA**Fonds de fonctionnement**

Centraide Ottawa a conclu une entente de financement avec l'organisme en juillet 2011 pour financer un projet de rénovation du Pavillon Gaston-Héon. Selon l'entente, la contribution de 550 000 \$ est versée sur une période de dix ans se terminant en 2020. Le montant encaissé par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2019 est de 30 000 \$ (2018 : 30 000 \$).

MAISON FRATERNITÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

13

5. IMMOBILISATIONS

Fonds de fonctionnement

	Coût	Amortissement cumulés	2019	2018
Immobilisations financées par emprunts hypothécaires :				
Résidence Cantin				
Terrain	185 000 \$	- \$	185 000 \$	185 000 \$
Immeuble	751 364	651 453	99 911	143 872
Ameublement et équipement	31 437	27 257	4 180	6 019
	967 801	678 710	289 091	334 891
Résidence Laval				
Terrain	112 455	-	112 455	112 455
Immeuble	269 481	260 500	8 981	27 313
Ameublement et équipement	10 154	9 817	337	1 029
	392 090	270 317	121 773	140 797
	1 359 891	949 027	410 864	475 688
Immobilisations acquises à même les fonds propres de l'organisme :				
Résidence Cantin				
Terrain	200 000	-	200 000	200 000
Immeuble	96 167	38 322	57 845	60 879
Ameublement et équipement	90 459	89 173	1 286	1 608
	386 626	127 495	259 131	262 487
Résidence Laval				
Ameublement et équipement	19 018	18 929	89	126
Pavillon Gaston-Héon				
Terrain	250 000	-	250 000	250 000
Immeuble	2 165 574	765 306	1 400 268	1 473 966
Ameublement et équipement	24 198	19 849	4 349	5 436
	2 439 772	785 155	1 654 617	1 729 402
	2 845 416	931 579	1 913 837	1 992 015
	4 205 307 \$	1 880 606 \$	2 324 701 \$	2 467 703 \$

MAISON FRATERNITÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

14

6. DETTE À LONG TERME

Fonds de fonctionnement

	2019	2018
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété sise au 242, rue Cantin d'une valeur comptable nette de 289 091 \$ – 1,04 %, échéant le 1 octobre 2020, remboursable par versements mensuels de 4 088 \$, capital et intérêts	289 091 \$	334 891 \$
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété sise au 105, rue Laval d'une valeur comptable nette de 121 773 \$ – 1,04 %, échéant le 1 octobre 2020, remboursable par versements mensuels de 1 700 \$, capital et intérêts	121 773	140 797
	410 864	475 688
Partie courante de la dette à long terme	65 491	64 823
	345 373 \$	410 865 \$

Les versements en capital approximatifs à effectuer et le solde renouvelable au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	Payable	Renouvelable
2020	65 491 \$	- \$
2021	38 519 \$	306 854 \$

7. SUBVENTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS

Fonds de fonctionnement

Les subventions reportées – immobilisations représentent le financement affecté pour couvrir les acquisitions d'immobilisations. Les subventions sont constatées aux produits au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

	2019	2018
Solde au début	1 265 935 \$	1 332 563 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(63 298)	(66 628)
Solde à la fin	1 202 637 \$	1 265 935 \$

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2019	2018
Débiteurs	5 152 \$	563 \$
Intérêts à recevoir	(1 467)	(823)
Subventions à recevoir	-	8 500
Frais payés d'avance	(12 207)	686
Créditeurs et frais courus	32 204	(20 988)
Produits reportés	20 994	5 815
	44 676 \$	(6 247) \$

9. PROGRAMME D'AIDE À LA RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés avec Ottawa Community Agencies Pension Plan en y versant une contribution équivalente à 1,68 fois le montant contribué par les employés. Le montant versé par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2019 est de 131 423 \$ (2018 : 132 131 \$).

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. L'organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La dette à long terme de l'organisme porte des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

11. ÉVENTUALITÉS**Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

MAISON FRATERNITÉ

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES - FONDS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (non audité)

16

	Programme Santé	Programme Logement	Programme MSEJ	Programme de développement sain des enfants et des jeunes	Autres activités	2019 Total	2018 Total
PRODUITS							
Subventions et contributions							
- RLISS de Champlain	2 868 512 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 868 512 \$	2 775 759 \$
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	11 678	194 819	-	-	-	206 497	198 306
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	-	-	85 125	-	-	85 125	61 506
- Centraide	-	-	-	33 980	-	33 980	33 980
- Ontario au travail	-	-	-	-	30 000	30 000	30 000
Conseils scolaires	-	-	-	-	316 187	316 187	200 112
Location de salles	-	480	-	-	22 447	22 927	22 514
Amortissement des subventions reportées – immobilisations	-	2 739	-	-	60 559	63 298	66 628
Dons	-	-	-	-	-	-	35 000
Intérêts et autres	37 025	-	-	-	-	37 025	1 546
Total des produits à reporter	2 917 215	198 038	85 125	33 980	429 193	3 663 551	3 425 351

MAISON FRATERNITÉ

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES - FONDS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (non audité)

17

	Programme Santé	Programme Logement	Programme MSEJ	Programme de développement sain des enfants et des jeunes	Autres activités	2019 Total	2018 Total
Total des produits reporté de la page précédente	2 917 215	198 038	85 125	33 980	429 193	3 663 551	3 425 351
CHARGES							
Salaires et avantages sociaux	2 308 699	34 210	81 525	33 980	299 236	2 757 650	2 628 535
Nourriture	125 782	-	-	-	-	125 782	121 231
Entretien, réparations et alarmes	59 493	39 888	-	-	1 087	100 468	69 815
Électricité, chauffage et eau	19 199	36 177	-	-	-	55 376	53 459
Télécommunications	40 452	-	-	-	-	40 452	47 281
Fournitures de bureau et équipement informatique	74 005	-	-	-	-	74 005	44 482
Allocations aux résidents, médicaments et besoins personnels	35 769	-	-	-	-	35 769	32 883
Promotion et cotisations	41 699	-	-	-	-	41 699	30 298
Formation du personnel	21 375	-	2 000	-	-	23 375	23 638
Assurances	13 994	7 108	1 415	-	4 244	26 761	28 486
Ateliers	16 833	-	-	-	-	16 833	17 244
Déplacements des employés	20 218	-	185	-	5 183	25 586	17 212
Impôts fonciers	13 679	-	-	-	-	13 679	13 674
Honoraires professionnels	124 741	-	-	-	-	124 741	126 878
Intérêts sur la dette à long terme	-	4 631	-	-	-	4 631	5 300
Amortissement des immobilisations							
- financées par hypothèque	-	64 824	-	-	-	64 824	64 155
- financées par l'organisme	1 277	3 070	-	-	73 831	78 178	82 576
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	-	6 976	-	-	-	6 976	6 976
	2 917 215	196 884	85 125	33 980	383 581	3 616 785	3 414 123
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	1 154 \$	- \$	- \$	45 612 \$	46 766 \$	11 228 \$